



Mon ex a reconnu notre fils 7 ans après

Par **Alyssa52**, le 17/05/2019 à 13:57

Bonjour,

mon ex a reconnu notre fils 7ans après.

Il na jamais était là et n'a jamais participé financièrement, n'a jamais appeller ni envoie des messages et les seuls que j'ai reçu c'était Pour dire que mon fils ne mérité pas d'être Son fils et de portais son nom de famille et quand il le voyais il passer à coter de lui comme si il le connaissait pas ! Chaque fois que mon fils le voyais il était dans tout ses états et il était perturbé.

Il a décidé de le reconnaître suite à mon enmenagement avec mon conjoint et des projets à partir dans une autre ville et suite à la proposition de mon conjoint de le reconnaître et de lui donner son nom.

Il a fait une demande de reconnaissance en sachant que mon conjoint en avais fait une et lui a donner son nom.

La mairie m'a dit quel avais dû écrire une lettre au procureur et sa pouvais prendre du temps.

Quelqu'un peut me dire si je peut annulé sa démarche et qu'es ce Qui va se passer du coter du procureur ?!

Merci aux gens qui répondront et qui pourrai m'eclaircir.

Par **youris**, le 17/05/2019 à 17:16

bonjour,

à lire votre message, je n'arrive à être certain que votre fils a été ou non reconnu par son père car vous écrivez " mon ex a reconnu notre fils 7ans après. " puis " Il a fait une demande de reconnaissance " ce qui est très différent.

si la reconnaissance a été faite et acceptée par l'état-civil, votre conjoint actuel ne peut plus le reconnaître.

si 2 hommes se disputent la paternité d'un enfant, seule une action en recherche de paternité devant le TGI permettra de donner un père à votre fils après une analyse ADN.

salutations